



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9442^e séance

Mercredi 18 octobre 2023, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. França Danese	(Brésil)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M. Agyeman
	Japon	M. Ishikane
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/773, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Brésil.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Le représentant de la Fédération de Russie a déposé des amendements (S/2023/775 et S/2023/776) au texte du projet de résolution.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Durant les consultations du 16 octobre, nombreux sont les membres du Conseil de sécurité qui ont tenté de nous dissuader de demander un vote sur notre projet de résolution humanitaire et dépolitisé. On nous a demandé d'attendre 24 heures, de sorte que les membres puissent présenter un projet de résolution dit de consensus. Nous n'étions pas d'accord et nous avons raison puisque, en définitive, près de deux jours plus tard, le vote d'aujourd'hui portera sur un projet de résolution qui n'a connu que des changements mineurs et très controversés, qui n'ont même pas fait l'objet de discussions avec les membres du Conseil. Nous regrettons qu'au final le Conseil ait perdu 36 heures de plus, un temps précieux au cours duquel le nombre de morts a encore augmenté. Hier soir, une frappe sur un hôpital de Gaza a tué des centaines de civils. Dans un tel contexte, l'inaction du Conseil de sécurité est inqualifiable. Nous avons prévenu nos collègues hier qu'il n'y avait pas de temps à perdre.

Je vais parler sans détour, parce qu'il est clair que le temps des métaphores diplomatiques est révolu. Tous ceux qui, avant-hier, n'ont pas appuyé, ou ont voté contre, notre projet de résolution humanitaire appelant à un cessez-le-feu immédiat (S/2023/772) doivent admettre qu'ils portent une part de responsabilité dans ce qui s'est passé à Gaza. Le projet de résolution déposé par le Brésil (S/2023/773) ne permettra malheureusement pas d'éviter

une redite de cette tragédie. Il n'appelle pas explicitement à un cessez-le-feu, l'élément absolument capital pour une désescalade de la situation sur place. Cette formulation cruciale a été remplacée par un appel à des pauses humanitaires, lesquelles se contenteraient de garantir un accès humanitaire sans entrave aux organismes des Nations Unies. Mais ce n'est pas la même chose. Les pauses humanitaires ne contribueront pas à mettre fin à l'effusion de sang. Seul un cessez-le-feu peut y parvenir.

En outre, le projet de résolution contient toujours plusieurs éléments politiques qui, tout en condamnant une partie, n'envoient pas à l'autre le message impérieux qui s'impose, à savoir que les attaques meurtrières contre les civils et les installations civiles à Gaza sont inacceptables. L'importance de ce point est aujourd'hui parfaitement claire pour tout le monde, il me semble.

Nous avons donc déposé deux amendements pour combler ces lacunes. Le premier (S/2023/775) introduit dans le dispositif un nouveau paragraphe qui condamne sans équivoque les attaques indiscriminées perpétrées contre des civils et des biens de caractère civil dans la bande de Gaza, y compris la frappe de missile d'hier contre l'hôpital El-Ahli, et condamne fermement les mesures prises pour imposer le blocus de la bande de Gaza. Le deuxième amendement (S/2023/776) ajoute un nouveau paragraphe pour demander l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu humanitaire durable et pleinement respecté.

Si les amendements que nous avons proposés ne sont pas inclus dans le texte du projet de résolution, celui-ci ne contribuera en rien à remédier à la situation humanitaire catastrophique à Gaza. Au contraire, il ne fera qu'approfondir les divisions entre les membres du Conseil de sécurité et polariser les positions des membres de la communauté internationale. Nous appelons les membres du Conseil à voter pour les amendements proposés par la Russie.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil sont saisis d'amendements proposés par la Fédération de Russie au texte du projet de résolution déposé par le Brésil et publié sous la cote S/2023/773.

L'article 36 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité dispose que :

« Si une proposition ou un projet de résolution font l'objet de deux ou plusieurs amendements, le Président déterminera dans quel ordre ils seront mis aux voix. En général, le Conseil de sécurité vote d'abord sur l'amendement qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition originale,

et ensuite sur l'amendement suivant qui s'en éloigne le plus, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix, mais, lorsqu'un amendement à une proposition ou à un projet de résolution comporte une addition ou une suppression, il est mis aux voix en premier lieu. »

Par conséquent, j'entends mettre d'abord aux voix les amendements proposés.

Je vais maintenant mettre aux voix l'amendement qui serait inséré après le paragraphe 2 du projet de résolution. Cet amendement figure dans le document publié sous la cote S/2023/775.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Brésil, Chine, Gabon, Mozambique, Fédération de Russie, Émirats arabes unis

Votent contre :

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Albanie, Équateur, France, Ghana, Japon, Malte, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 6 voix pour, une voix contre et 8 abstentions. L'amendement n'est pas adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je vais maintenant mettre aux voix l'amendement qui serait inséré après le paragraphe 1 du projet de résolution. Cet amendement figure dans le document publié sous la cote S/2023/776.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Brésil, Chine, Gabon, Mozambique, Fédération de Russie, Suisse, Émirats arabes unis

Votent contre :

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Albanie, Équateur, France, Ghana, Japon, Malte, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 7 voix pour, une voix contre et 7 abstentions. L'amendement n'est pas adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le vote sur les amendements déposés par la Russie, pour appeler à un cessez-le-feu immédiat (S/2023/776) et condamner sans équivoque les attaques indiscriminées perpétrées contre des civils (S/2023/775), qu'il était proposé d'insérer respectivement avant le paragraphe 1 et après le paragraphe 2 du projet de résolution publié sous la cote S/2023/73, a mis les points sur les « i ». Fondamentalement, les délégations qui soit se sont abstenues dans le vote, soit ont voté contre ces amendements ne veulent pas voir la fin de l'effusion de sang au Moyen-Orient. Il ne peut y avoir d'autre explication. Bien sûr, nos chers collègues se trouveront des excuses formelles, prétextant par exemple d'une « formulation déséquilibrée ». Quelles qu'elles soient, cependant, elles sembleront pitoyables, c'est aussi simple que cela.

Quand bien même, ils ont fait leur choix, et ils devront en assumer la responsabilité devant les citoyens de leurs propres pays, devant les pays de la région et devant les millions de civils dont la vie est menacée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution déposé par le Brésil, qui figure dans le document publié sous la cote S/2023/773.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Suisse, Émirats arabes unis

Votent contre :

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, une voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Brésil.

Durant les consultations à huis clos de vendredi dernier, les membres du Conseil ont demandé au Brésil,

en sa qualité de Président du Conseil pour le mois d'octobre, de faciliter une réponse du Conseil face à l'escalade de la crise en Israël et en Palestine, en particulier s'agissant de ses aspects humanitaires. C'est conscients de l'urgence et de nos responsabilités que nous avons répondu à cet appel. Nous jugions que le Conseil devait agir, et ce, très rapidement. La paralysie du Conseil face à une catastrophe humanitaire ne sert pas les intérêts de la communauté internationale.

C'est pourquoi, tout le week-end et dans les jours qui ont suivi, nous avons travaillé d'arrache-pied en collaborant étroitement avec les membres du Conseil pour élaborer une position unifiée. Tout en nous efforçant de bonne foi de tenir compte de positions divergentes, parfois même opposées, notre priorité était et reste la situation humanitaire critique sur le terrain. Nous étions guidés par le pragmatisme politique, mais avec l'impératif humanitaire toujours en ligne de mire. Exactement comme pour d'autres questions très sensibles inscrites à l'ordre du jour du Conseil dans lesquelles le Brésil a été appelé à jouer un rôle particulier, le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme nous ont fourni un cadre d'action clair.

Notre projet de résolution (S/2023/773) condamnait sans équivoque toutes formes de violence contre les civils, y compris les attentats terroristes odieux perpétrés par le Hamas et la prise d'otages. Il demandait leur libération immédiate et sans condition. Il exhortait également toutes les parties à respecter strictement leurs obligations juridiques internationales, notamment celles relatives à la protection des civils, des infrastructures civiles et du personnel humanitaire. Le projet de résolution soulignait également la nécessité urgente d'un accès humanitaire aux civils. Le texte intégrait les multiples appels urgents lancés par les Nations Unies et de nombreux autres acteurs en faveur de pauses humanitaires pour permettre d'acheminer l'aide et laisser sortir en toute sécurité les civils qui le souhaitent. Il encourageait la mise en place de couloirs humanitaires et d'autres mécanismes aux fins de l'acheminement de l'aide. Le projet reflétait également la nécessité éthique d'approvisionner les civils de Gaza en électricité, en eau, en carburant, en nourriture et en fournitures médicales, ainsi que la nécessité de les protéger contre une réinstallation forcée alors que les conditions sur le terrain ne permettent pas d'assurer leur déplacement en toute sécurité. Ainsi, face à des actes terroristes odieux perpétrés contre des civils israéliens, à la riposte musclée opposée à ces actes et à la catastrophe humanitaire toujours plus grave subie par Gaza, la réponse du Conseil que nous proposons était robuste et équilibrée.

Nous remercions tous les membres du Conseil qui ont dialogué avec nous depuis vendredi et qui ont fait la preuve de leur attachement sincère et concret au multilatéralisme.

Hélas, une fois de plus, le Conseil n'a pas été en mesure d'adopter une résolution sur le conflit israélo-palestinien. Une fois de plus, le silence et l'inaction l'ont emporté, ce qui ne sert les intérêts de personne à long terme.

Tout en regrettant vivement que l'action collective soit rendue impossible au Conseil de sécurité, nous espérons sincèrement que les efforts déployés par d'autres acteurs donneront des résultats positifs. Ils devront être rapides, efficaces et substantiels. Des centaines de milliers de civils à Gaza ne peuvent plus attendre. En réalité, ils attendent en vain depuis bien trop longtemps.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous venons d'assister à une nouvelle démonstration de l'hypocrisie et du double langage de nos collègues des États-Unis. S'ils n'ont soulevé aucune objection de principe à l'idée d'une résolution humanitaire du Conseil de sécurité, ils ne s'y sont jamais réellement intéressés. Ils espéraient que les pressions exercées sur plusieurs membres du Conseil suffiraient à faire échouer le projet de résolution sans qu'ils aient à recourir au veto. Mais cela n'a pas fonctionné, et ils ont dû tomber le masque.

Je ne nous ferai pas perdre le temps du Conseil en m'attardant sur ce point, qui me semble parfaitement limpide. Je me contenterai de rappeler la déclaration faite hier, à des médias américains, par James Taiclet, président de Lockheed Martin :

« Il ne sert à rien d'empêcher Israël de mener une opération militaire. Quel est l'intérêt ? En revanche, il faut développer le complexe militaro-industriel, qui devrait représenter plus de 2 % de notre produit intérieur brut. Certains conflits ne peuvent être réglés que par les armes, et nous sommes prêts à fournir ces armes. »

Tout cela se passe de commentaire. Voilà la quintessence de la politique des États-Unis, qu'il s'agisse du Moyen-Orient, de l'Ukraine ou de la région Asie-Pacifique. J'espère qu'après le vote d'aujourd'hui, nos

partenaires internationaux ne se berceront plus d'illusions là-dessus.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Alors que nous sommes réunis ici, le Président Biden est dans la région. Son déplacement prouve à suffisance que les États-Unis sont mobilisés au plus haut niveau pour obtenir la libération des otages, empêcher le conflit de se propager, insister sur l'impératif de protéger les vies civiles, remédier à la crise humanitaire endurée par les Palestiniens à Gaza et montrer au peuple israélien que les États-Unis sont à leurs côtés en cette période de deuil et de détresse.

Nous sommes sur le terrain pour accomplir le difficile travail de la diplomatie. Tout en comprenant le souhait du Brésil de faire adopter le projet de résolution S/2023/773, nous pensons qu'il faut laisser le temps à la diplomatie, d'autant plus que le Secrétaire général Guterres, le Président Biden, le Secrétaire d'État Blinken et les acteurs régionaux sont engagés dans un intense dialogue sur les questions mêmes dont nous débattons aujourd'hui.

Oui, les résolutions sont importantes et oui, le Conseil doit s'exprimer. Mais les décisions que nous prenons doivent être fondées sur la réalité sur le terrain et appuyer les efforts diplomatiques directs qui peuvent sauver des vies. Le Conseil doit prendre la bonne décision.

Les États-Unis sont déçus que ce projet de résolution ne mentionne pas le droit de légitime défense d'Israël. Comme toutes les nations du monde, Israël a le droit naturel de se défendre, comme le prévoit l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. À la suite de précédents attentats terroristes perpétrés par des groupes tels qu'Al-Qaïda et Daech, le Conseil a réaffirmé ce droit. Il aurait dû en être de même dans ce texte. Bien que nous n'ayons pas pu appuyer ce projet de résolution, nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec tous les membres du Conseil sur cette question urgente, tout comme nous continuerons de réaffirmer la nécessité de protéger les civils, y compris les membres des médias, les travailleurs humanitaires et les fonctionnaires des Nations Unies.

Lorsque je parle de la protection des civils, j'entends tous les civils. Les États-Unis sont horrifiés et attristés par l'explosion survenue hier à l'hôpital El-Ahli Arab de Gaza. Nous pleurons ces pertes de vie tragiques. Sur le plan humanitaire, nous travaillons avec Israël, ses voisins, l'ONU et d'autres partenaires pour répondre à la crise humanitaire à Gaza. Il est d'une importance critique que les vivres, les médicaments, l'eau et le carburant

commencent à arriver à Gaza dès que possible. Des familles, des personnes âgées et des enfants sont dans le besoin.

Soyons clairs. Ce sont les actions du Hamas qui ont provoqué cette grave crise humanitaire. Le Hamas a causé tant de souffrances, de morts et de destructions inutiles. Chaque État Membre devrait condamner le terrorisme et la cruauté du Hamas et chaque État Membre devrait appeler le Hamas à cesser ses tirs incessants de roquettes contre Israël. Ce n'est pas compliqué et il n'y a pas matière à controverse là-dedans. C'est le strict minimum.

En ces heures difficiles, appelons tous et toutes à la protection des civils et condamnons sans équivoque le Hamas. Affirmons tous et toutes qu'Israël a le droit de se défendre et appuyons les efforts diplomatiques urgents en cours. Soyons aux côtés de l'ONU et d'autres partenaires dans leurs efforts pour atténuer la crise humanitaire à laquelle sont confrontés les Palestiniens de Gaza. Et soutenons tous et toutes la justice et la liberté, sur un pied d'égalité, pour les Israéliens et pour les Palestiniens.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Malte a voté pour le projet de résolution S/2023/773, déposé par le Brésil. Elle s'est également abstenue dans le vote sur les deux amendements proposés par la Fédération de Russie, contenus dans les documents S/2023/775 et S/2023/776. Bien que nous n'ayons rien à redire sur le fond, nous n'avons pas vu de raison de modifier une résolution bien conçue qui repose sur un équilibre délicat et qui recherche l'unité du Conseil sur cette question cruciale. Nous regrettons vivement que le projet de résolution n'ait pas été adopté et restons gravement préoccupés par la situation extrêmement explosive en Israël et à Gaza. Nonobstant cette décision, le Conseil doit impérativement rester saisi de la question et s'efforcer de prendre des mesures constructives qui accordent la priorité à la protection des civils et préviennent tout embrasement potentiel de la région.

Dans ce contexte, Malte condamne sans équivoque et dans les termes les plus forts les actes terroristes barbares perpétrés par le Hamas sur le sol israélien et contre le peuple israélien. Nous soulignons qu'Israël a le droit de se défendre face à cette violence et à ces attaques aveugles. Il a le droit et l'obligation de protéger son territoire et sa population conformément au droit international humanitaire, au droit international et aux principes de distinction et de proportionnalité. Nous réitérons également notre appel au Hamas pour qu'il libère immédiatement et sans condition les otages, sains et saufs.

Nous déplorons vivement que cette guerre ait déjà fait de nombreuses victimes parmi le personnel médical, humanitaire et de l'ONU. Des centaines de personnes ont été tuées à la suite de l'effroyable frappe d'hier sur l'hôpital baptiste El-Ahli à Gaza, qui abritait des milliers de personnes déplacées. De tels actes sont méprisables. Ils constituent une violation flagrante du droit international, qui interdit catégoriquement de mettre en danger les civils, le personnel médical et les établissements humanitaires.

C'est le résultat inévitable des opérations militaires menées à Gaza, l'un des endroits les plus densément peuplés de la planète. Les décisions de couper l'électricité et l'eau et de refuser l'acheminement de l'aide et du carburant sont également très préoccupantes et conduisent à des résultats catastrophiques. L'ordre d'évacuation, qui a déplacé plus d'un million de personnes vers le sud de Gaza, a eu de graves conséquences humanitaires. Ces décisions sont incompatibles avec le droit international humanitaire et doivent être annulées. Malte souligne également l'importance cruciale d'un accès humanitaire rapide et sans entrave à Gaza et demande instamment la mise en place immédiate de couloirs humanitaires à cette fin.

À ce stade, il est vital d'empêcher un embrasement régional. Il est donc impératif que toutes les parties fassent preuve de la plus grande retenue et respectent pleinement les normes du droit international. Les efforts que nous déploierons pour aller de l'avant doivent s'inscrire fermement dans le droit fil d'un règlement juste et global du conflit au Moyen-Orient.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Avant-hier soir, j'ai donné un aperçu complet des vues de la Chine sur la situation actuelle entre la Palestine et Israël, et j'exposerai plus avant sa position à la séance d'urgence qui va suivre.

Je voudrais m'attacher ici à expliquer notre position sur le résultat du vote d'aujourd'hui sur le projet de résolution S/2023/773 déposé par le Brésil. Nous sommes choqués et déçus qu'il n'ait pas été adopté.

Avant-hier soir, la Russie a présenté le projet de résolution S/2023/772, qui portait sur la situation humanitaire en lien avec le conflit et appelait à un cessez-le-feu immédiat et à la protection des civils. Il était appuyé par de nombreux pays arabes, qui s'en étaient portés coauteurs. Toutefois, certains pays ont choisi de voter contre, parce qu'ils voulaient utiliser comme base le projet de résolution déposé par le Brésil et ont demandé à disposer de plus de temps pour négocier un consensus. Nos collègues du Brésil et d'autres membres du Conseil ont fait

preuve d'une attitude constructive et accepté de reporter le vote de 24 heures, puis à nouveau à maintenant. Or, au cours des 40 dernières heures, les pays en question n'ont formulé aucune observation sur le projet de résolution brésilien ni exprimé aucune opposition à celui-ci, ce qui nous laissait espérer qu'ils appuieraient aujourd'hui le projet de résolution et que le Conseil serait en mesure de l'adopter.

Cependant, le résultat final du vote est tout simplement incompréhensible. La Chine estimait elle aussi que le projet de résolution brésilien pouvait être amélioré, qu'il devait envoyer un message fort et appeler à un cessez-le-feu et à la protection des civils afin d'éviter une catastrophe humanitaire.

La Chine a donc proposé des amendements visant à améliorer le projet de résolution, tout en soutenant l'amendement russe. Nous sommes très déçus qu'il n'ait pas été adopté. Or, au vu de la situation qui se détériore rapidement à Gaza et de la frappe aérienne d'hier sur l'hôpital El-Ahli, qui a fait des centaines de victimes civiles, le Conseil se doit d'agir sans délai. La Chine condamne avec la plus grande fermeté toute attaque aérienne contre des hôpitaux et exhorte Israël à véritablement respecter les obligations que lui impose le droit international humanitaire. Nous appelons à un cessez-le-feu immédiat pour protéger les civils et éviter une plus grande catastrophe humanitaire.

Le projet de résolution déposé par le Brésil reflète l'opinion générale de la communauté internationale et représente une première étape permettant au Conseil d'encourager un cessez-le-feu. Qui plus est, dans les circonstances actuelles, il pourrait s'agir du seul texte sur lequel le Conseil soit capable de s'entendre. Certains pays ont dit que le Conseil devait prendre les mesures appropriées. Toutefois, leur vote sur le texte du projet de résolution font douter de leur volonté de permettre au Conseil d'agir et de trouver une solution au problème.

Quoi qu'il en soit, les membres du Conseil ne peuvent rester les bras croisés. La situation actuelle à Gaza s'aggrave. Un nombre croissant de civils en paient le prix fort et subissent de plein fouet les conséquences du conflit. Le Conseil de sécurité doit donc prendre ses responsabilités et jouer le rôle qui lui revient en ce qui concerne un cessez-le-feu, la protection des civils et la prévention d'une catastrophe humanitaire plus grande encore.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique voudrait féliciter le Brésil et votre

présidence, Monsieur le Président, du rôle moteur que vous avez joué pour mener à bien ce travail épineux mais ô combien important. Nous vous remercions également d'avoir présenté au Conseil de sécurité un texte très précieux.

Nous avons voté pour le projet de résolution (S/2023/773). Nous regrettons vivement qu'il n'ait pu être adopté, en raison de l'exercice du droit de veto. En votant pour le projet de résolution, le Mozambique souhaitait exprimer sa profonde inquiétude face à la flambée de violence qui va s'aggravant, à la détérioration de la situation à Gaza et à la crise humanitaire qui en découle. En outre, nous sommes profondément préoccupés par les vies qui sont fauchées tous les jours depuis que le conflit a éclaté. La population civile, principalement les enfants, les femmes et les personnes âgées, est celle qui souffre le plus des atrocités et des graves conséquences de la guerre.

Par son appui le projet de résolution, le Mozambique s'associe aux efforts collectifs du Conseil visant à garantir la protection des civils et le respect du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et des Conventions de Genève, tels qu'ils s'appliquent au conflit tant à Gaza qu'en Israël. Nous demandons instamment que l'aide humanitaire parvienne aux populations dans le besoin à Gaza. Cela inclut la fourniture de biens et de services essentiels et d'articles médicaux.

Nous savons qu'à terme, les problèmes humanitaires requièrent des solutions politiques. Cette conviction est le reflet de notre propre expérience, qui découle de notre lutte prolongée contre le colonialisme, le racisme et l'apartheid en Afrique australe. Par conséquent, nous exhortons toutes les parties à cesser immédiatement les attaques, à s'abstenir de toute nouvelle violence et à s'engager dans un dialogue constructif. Le Mozambique est fermement convaincu qu'Israël et la Palestine ne peuvent résoudre leurs différends que par le dialogue. Nous considérons que la paix est toujours possible si les parties au conflit sont réellement disposées à suivre la voie de la justice et de la tolérance. Nous souhaitons donc réitérer notre appel aux membres du Conseil pour qu'ils redoublent d'efforts en vue d'une solution durable au conflit israélo-palestinien. Nous pensons que le peuple palestinien et le peuple israélien ont un droit inaliénable à la création d'un État. Ils peuvent vivre ensemble, côte à côte, dans la paix et la sécurité, dans des relations de bon voisinage. En fait, la Charte des Nations Unies engage les parties et l'ensemble de la communauté internationale à pratiquer la tolérance et à vivre en paix les uns avec les autres dans un esprit de bon voisinage.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier votre présidence, Monsieur le Président, et toutes les délégations des efforts déployés pour aboutir à un projet de résolution consensuel qui aurait permis au Conseil de sécurité de contribuer à désamorcer les tensions grandissantes et à répondre à la situation tragique dont nous sommes tous témoins dans la bande de Gaza et dans le sud d'Israël. Nous regrettons vivement que le projet de résolution (S/2023/773) n'ait pu être adopté. Le Ghana a toujours considéré que, dans la mesure du possible, le Conseil devait s'exprimer d'une seule voix sur cet important différend, dont les lignes de fracture ont de vastes ramifications dans le monde. Nous avons donc, dès le départ, donné la priorité aux efforts confiés à la présidence pour qu'elle nous mène à bon port. C'est également à ce titre que nous avons voté pour le projet de résolution brésilien, mais avons jugé important de nous abstenir dans le vote sur le projet de résolution (S/2023/772) proposé lundi soir (voir S/PV.9439) et sur les projets d'amendement au projet de résolution d'aujourd'hui (S/2023/775 et S/2023/776), afin de préserver l'accord le plus large possible qui avait été trouvé pour que nous puissions avancer dans une direction commune.

Malgré la nature extrêmement sensible du conflit israélo-palestinien, vieux de plusieurs décennies, et les différences d'approche quant à la façon de le régler, ce qui doit primer, c'est notre responsabilité historique, en tant que Conseil de sécurité, de voir se concrétiser la solution des deux États et de préserver la vie de deux nations dont les destins sont liés par l'histoire et par une région commune et partagée. L'incapacité du Conseil d'assumer ses responsabilités aujourd'hui ne doit cependant pas nous décourager. Nous pensons qu'une voix et une action unies du Conseil sur la question sont toujours nécessaires et essentielles pour stabiliser la situation et aider les parties à entamer un dialogue, qui est la seule voie viable vers une paix durable. Nous devons donc continuer à demander aux parties de désamorcer la situation, à rechercher un consensus pour soutenir les efforts de médiation et à faire appel à tous ceux qui peuvent avoir une influence modératrice sur les parties afin d'ouvrir un espace de dialogue.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon a voté pour le projet de résolution (S/2023/773), car il souscrit à ses grandes lignes, en gardant à l'esprit différentes dimensions, y compris la situation humanitaire à Gaza. Le Japon a condamné sans équivoque les attaques terroristes du Hamas et d'autres groupes et appelé à la libération immédiate des personnes enlevées. Nous sommes extrêmement indignés par les dommages et les préjudices considérables causés à des civils innocents à la

suite de l'attaque qui a pris pour cible un hôpital dans la ville de Gaza le 17 octobre.

Dans le même temps, nous voudrions souligner que le Japon avait demandé de reporter le vote sur le projet de résolution proposé par le Brésil, étant entendu que différents pays, dont les États-Unis, poursuivent leurs efforts diplomatiques sur le terrain pour obtenir le plus rapidement possible une amélioration de la situation. Le Japon regrette vivement que le projet de résolution ait été mis aux voix aujourd'hui. Le Japon a toujours soutenu vigoureusement les efforts diplomatiques déployés par le Président américain Biden et les dirigeants d'autres pays concernés, et a foi en ces efforts. Nous devons tous et toutes – et en particulier les personnes qui ont parlé d'hypocrisie – nous demander si nous sommes vraiment fidèles aux principes des droits humains et si nous faisons assez pour changer les choses sur le terrain en ce qui concerne l'amélioration de la situation humanitaire. Il faut agir. Le Japon continuera à travailler en collaboration avec d'autres pays pour assurer la sécurité des civils et désamorcer la situation le plus rapidement possible.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Dès le 7 octobre, la Suisse a fermement condamné les actes de terreur, les attaques indiscriminées et les prises d'otages perpétrés par le Hamas contre la population israélienne. Nous déplorons la mort de milliers de civils, dont des centaines d'enfants, en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Gaza. La Suisse se joint au Secrétaire général pour condamner sans équivoque les frappes, en particulier celle qui a fait, selon le bilan fait par les Nations Unies, des centaines de morts et des dizaines de blessés hier à l'hôpital épiscopal anglican El-Ahli, et nous exprimons nos plus sincères condoléances aux proches des victimes et aux blessés.

Nous sommes préoccupés par la crise humanitaire de grande ampleur à Gaza et la situation dramatique de la population civile. Près d'un million de personnes sont déplacées. Il est urgent que l'aide humanitaire puisse entrer, alors que l'eau, l'électricité et les fournitures médicales sont en passe d'être épuisées.

Nous l'avons toutes et tous évoqué autour de cette table avant-hier (voir S/PV.9439), la situation au Moyen-Orient nécessite une action unie et urgente du Conseil. La désescalade, la protection des civils, le traitement humain de tous les otages – dont la Suisse appelle à la libération immédiate – et un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave sont des priorités. Le projet de résolution présenté par le Brésil (S/2023/773) répondait à ces priorités, visant une entente commune au sein du Conseil. C'est pourquoi

la Suisse a voté pour ce projet de résolution, et nous regrettons profondément la non-adoption du projet de résolution soumis au vote aujourd'hui. Je tiens à remercier encore une fois votre délégation, Monsieur le Président, pour son engagement soutenu. Il est regrettable que nous n'ayons pas encore pu trouver un consensus sur un produit démontrant notre unité face à cette situation.

Indépendamment de l'adoption d'une résolution, toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire, notamment les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution, ainsi que les droits humains. Le droit international humanitaire tient compte de la sécurité légitime et des nécessités militaires. En conséquence, toutes ces règles doivent être respectées sans exception.

La Suisse a déployé tous les efforts pour contribuer à la recherche d'un consensus sur un produit du Conseil dans cette situation urgente. Dans le même esprit, nous restons à disposition pour soutenir toute nouvelle initiative pouvant aboutir à une action du Conseil.

M. Biang (Gabon) : Le Conseil se trouve ce matin à l'épreuve de sa crédibilité, devant l'ampleur de la violence meurtrière en Israël et à Gaza et l'extrême gravité de la crise au Moyen-Orient, dont l'onde de choc menace la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région et au-delà. En tant que Conseil de sécurité, notre mandat est d'arrêter les guerres, à défaut de les prévenir, et d'atténuer les souffrances humaines nées des crises.

Ce matin, le Conseil de sécurité n'a pas été à la hauteur de son mandat. La rhétorique autour de cette table ne sera d'aucun secours ni recours aux populations civiles de Gaza qui tombent sous les frappes indiscriminées de missiles et de roquettes et qui sont privées de tout moyen de survie. Une fois de plus, le tout politique et le tout géopolitique ont paralysé la capacité d'action du Conseil. Le Conseil est sans réaction devant l'horreur et les cris de détresse des populations civiles, face à une des plus graves crises au Moyen-Orient. Nous comptons les morts et les destructions en toute impuissance. Le Conseil n'a eu aucune réponse cohérente pour donner une lueur d'espoir aux enfants, aux femmes, aux otages et aux peuples du monde qui ont scruté nos délibérations pour leur survie et leur salut.

Mon pays a voté en faveur du projet de résolution soumis par la présidence brésilienne (S/2023/773), ainsi que les deux amendements proposés (S/2023/775 et S/2023/776), parce qu'il est crucial et urgent d'agir, après avoir condamné fermement les attaques barbares contre

Israël le 7 octobre dernier et reconnu le droit d'Israël à la légitime défense, dans le respect du principe de proportionnalité et de distinction entre les combattants et les civils. Notre ferme conviction est que face à la magnitude de la violence meurtrière, qui en quelques jours a fait des milliers de morts et causé une détresse humanitaire sans mesure, nous avons l'exigence d'appeler à un arrêt immédiat des hostilités et l'ouverture de couloirs humanitaires en vue d'atténuer les souffrances des populations civiles. Notre position a été claire, depuis la première séance du Conseil : la prise d'otages est inacceptable, injustifiable et indéfendable. Et nous redisons que les otages doivent être libérés sans condition ni chantage.

Nous regrettons que le Conseil n'ait pu transcender ses divisions. Nous devons certainement faire preuve de plus de responsabilité pour trouver une solution à la crise au Moyen-Orient, dont la chronicité questionne notre crédibilité et entame notre réputation. Et pour le Gabon, la solution des deux États demeure sans alternative crédible. Nous pouvons et nous devons y parvenir par la diplomatie, la négociation de bonne foi et le dépassement des peurs et des intérêts indigents qui nous éloigne de notre responsabilité collective de maintenir la paix et la sécurité dans la région et au-delà.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, des efforts que vous avez déployés de bonne foi pour négocier le projet de résolution S/2023/773. Le projet de résolution qui vient d'être mis aux voix condamne à juste titre les attentats terroristes odieux perpétrés par le Hamas contre Israël le 7 octobre. Il précise également que dans cette situation, toutes les mesures doivent être prises dans le respect du droit humanitaire international. Il insiste sur l'importance de garantir l'accès humanitaire et la protection des civils et souligne la priorité collective du Conseil d'éviter un effet d'entraînement dans la région.

Certes, nous nous félicitons qu'on ait essayé, dans le projet de résolution, d'exprimer le point de vue du Conseil sur ces points essentiels, mais le texte aurait dû être plus clair sur le droit naturel de légitime défense d'Israël, conformément à la Charte des Nations Unies, après les attaques du Hamas qui ont fait plus de 1 400 morts et la prise en otage de près de 200 autres personnes. Le projet de résolution fait également abstraction du fait que le Hamas utilise des civils palestiniens innocents comme boucliers humains. Il s'est implanté dans les communautés civiles et a fait des Palestiniens et des Palestiniennes ses victimes

également. C'est pour ces raisons que le Royaume-Uni s'est abstenu dans le vote sur le projet de résolution.

Le Premier Ministre britannique a clairement indiqué que le Royaume-Uni se tenait aux côtés d'Israël face à ces atrocités. Nous appuyons le droit d'Israël de se défendre contre le Hamas, de libérer les otages, de décourager de nouvelles incursions et de renforcer sa sécurité à long terme. Ce faisant, nous continuerons d'appeler Israël à prendre toutes les précautions possibles pour éviter de porter préjudice aux civils palestiniens et à agir conformément au droit humanitaire international. Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec Israël et nos partenaires dans la région pour faire face à la crise humanitaire à Gaza, pour veiller à ce que les civils soient protégés et aient accès aux denrées alimentaires, à l'eau, aux médicaments et aux abris, et pour œuvrer en faveur de la paix et de la stabilité promises par la solution des deux États.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : À l'instar de nombreux autres membres du Conseil de sécurité, nous avons voté pour le projet de résolution proposé par la présidence brésilienne du Conseil (S/2023/773). Ce texte était le fruit d'un processus de négociation constructif et collectif auquel ont participé tous les membres du Conseil de sécurité, et nous sommes convaincus que le travail collectif et les négociations de bonne foi sont indispensables à un multilatéralisme efficace. Ils constituent la meilleure voie pour nous acquitter des responsabilités qui nous ont été confiées. Nous sommes convaincus que le Conseil ne peut pas continuer à garder le silence face à des événements qui représentent clairement une menace pour la paix et la sécurité internationales et qui ont déjà de très graves conséquences humanitaires. Le projet de résolution de la présidence brésilienne comprend les éléments nécessaires face à une situation qui s'aggrave avec chaque minute qui passe. La crédibilité du Conseil dépend de nos décisions dans des moments comme celui-ci. L'Équateur s'est abstenu dans le vote sur les amendements (S/2023/775 et S/2023/776), étant donné que les éléments qui y figurent sont abordés dans le projet de résolution. Nous regrettons qu'une fois de plus, le Conseil n'ait pas pu adopter un projet de résolution en raison du recours au droit de veto. Cependant, ce n'est pas la fin de nos efforts. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que le Conseil puisse se prononcer rapidement et agir face à ce conflit.

Le 24 septembre 1973, le Ministre équatorien des relations extérieures, l'Ambassadeur Antonio Lucio Paredes, déclarait ceci devant l'Assemblée générale :

« il est également nécessaire que les activités des grandes puissances – qui, dans un domaine ou un autre, appuient l'une ou l'autre partie au conflit du Moyen-Orient – doivent être dirigées vers la recherche de solutions permettant d'aboutir à une paix constructive, sans gêner les possibilités de règlement et d'entente qui peuvent s'offrir. Le conflit du Moyen-Orient, susceptible d'exploser à tout moment, oblige les Nations Unies à la recherche incessante d'une solution pour y mettre fin ». (A/PV.2124, par.145)

Ces paroles n'ont rien perdu de leur pertinence même si elles ont été prononcées il y a plus de 50 ans.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Brésil de ses efforts, de la diligence dont il a fait preuve pour nous donner assez de temps et de son dialogue continu avec tous les membres du Conseil de sécurité. Ce texte est arrivé à un moment très critique, non seulement en raison du conflit entre Israël et le Hamas et de ses graves conséquences pour les civils, mais également en raison des dangers qui pèsent à nouveau sur cette région et d'autres. L'Albanie a voté pour le projet de résolution (S/2023/773) parce que ce texte répond aux objectifs fondamentaux en la matière et correspond à notre position cohérente et fondée sur des principes. Il condamne fermement et sans équivoque le Hamas et les attaques terroristes indéfendables qu'il a menées contre Israël le 7 octobre. Comme le Secrétaire général l'a demandé au Hamas dimanche dernier, ce texte demande la libération immédiate des otages, qui doit rester une priorité humanitaire. Les otages doivent être libérés immédiatement et sans condition. Le projet de résolution aborde la protection des civils, conformément au droit humanitaire international, et l'acheminement de l'aide humanitaire à toutes les personnes qui en ont besoin. Il exprime également l'appui du Conseil aux efforts régionaux et internationaux visant à trouver une solution sur le terrain et privilégie une solution diplomatique à la crise. À cet égard, nous saluons l'engagement très actif, à tous les niveaux, des États-Unis et d'autres pays pour trouver les meilleures solutions sur le terrain. Tout en appuyant le projet de résolution, l'Albanie réaffirme sa position, à savoir que nous appuyons pleinement Israël et son droit de légitime défense, comme toute autre nation attaquée, ce qui n'est pas mentionné dans le texte.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Il est extrêmement difficile de trouver les mots pour décrire les horreurs ignobles dont nous sommes témoins à Gaza. C'est pourquoi les Émirats arabes unis

ont pleinement appuyé une décision du Conseil de sécurité aujourd'hui, et c'est pourquoi nous sommes toujours favorables à ce que le Conseil prenne des mesures face à cette situation. Cela fait plus de 140 ans que l'hôpital baptiste El-Ahli fournit des soins médicaux et un abri à des générations de Gazaouites. Hier, plus de 500 Palestiniens ont été tués lors d'une frappe qui a touché l'hôpital. Avec chaque heure qui passe, cette guerre dévastatrice tourne en dérision les principes du droit humanitaire international. Gaza est dévastée et personne ne se sent en sécurité. Nous demandons qu'une enquête indépendante approfondie soit menée sur cet incident et que les responsables soient tenus de rendre des comptes.

Alors que nous vérifions les informations en ce qui concerne cette frappe, un fait reste indiscutable : plus de de Palestiniennes et de Palestiniens sont morts dans cette flambée de violence qu'au cours de n'importe quelle autre dans l'histoire du conflit. En moins de deux semaines de bombardements, plus de 3 500 Palestiniens ont été tués et plus de 14 000 blessés. Allons-nous continuer à nous asseoir ici et à comparer les pertes de chaque côté ? Nous ne soutenons rien de moins qu'un cessez-le-feu humanitaire en bonne et due forme. Nous ne demandons pas que cela se fasse au détriment de la sécurité d'Israël, mais pour permettre aux habitants de soigner leurs blessés, d'enterrer leurs morts dans la dignité et de commencer à reconstruire leur vie. Ce cessez-le-feu est également indispensable pour qu'une aide humanitaire vitale puisse entrer et pour que les humanitaires puissent faire leur travail en toute sécurité.

Il est vrai que c'est le Hamas qui a déclenché ce nouvel incendie qui embrase aujourd'hui les rues des capitales arabes de la région. Nous avons ouvertement dénoncé le Hamas pour les attaques odieuses du 7 octobre. Mais ne nous y trompons pas : les flammes du conflit étaient déjà là, alimentées par des décennies de déshumanisation violente, de dépossession et de désespoir. C'est pourquoi nous ne pouvons pas, même si c'est commode, perdre de vue le contexte de cette crise, l'occupation la plus longue au monde aujourd'hui d'un peuple qui ne veut pas être assujéti et qui a été déçu encore et encore par nous tous.

Les Émirats arabes unis ont voté pour ce projet de résolution (S/2023/773) non pas parce qu'il s'agit d'un texte parfait, mais parce qu'il énonce clairement des principes élémentaires qui doivent être respectés et que le Conseil est tenu de renforcer et de faire respecter. Nous remercions sincèrement le Brésil et sa délégation de leurs efforts, et nous gardons l'espoir que dans les prochains jours, nous pourrions nous rallier autour d'un projet de

résolution. Nous gardons également l'espoir que, parallèlement, les efforts diplomatiques menés par les États-Unis nous aideront à nous éloigner du gouffre vers lequel nous nous dirigeons.

Comme je l'ai dit hier, à l'instar d'autres orateurs et oratrices, l'escalade actuelle doit nous inciter toutes et tous, mais surtout le peuple israélien et le peuple palestinien, à déployer les efforts qui s'imposent d'urgence pour concrétiser la solution des deux États. Je tiens à préciser que la seule autre option que cette solution est la violence à laquelle nous assistons actuellement. Il y a trois ans, mon pays a établi des relations diplomatiques avec Israël. Les Accords d'Abraham reposent sur une vérité simple mais qui résiste au temps, à savoir que la paix et le dialogue valent mieux que la violence et l'hostilité. Avec nos partenaires israéliens et américains, nous avons voulu favoriser l'avènement d'un nouveau Moyen-Orient où la coexistence et la coopération apportent la prospérité, la sécurité et la paix pour tout le monde. Les dommages aveugles infligés à la population de Gaza pour assurer la sécurité d'Israël risquent d'anéantir cet espoir. La région est déjà confrontée aux retombées de cette crise et les ennemis de la paix ne cachent pas leurs intentions. N'entrons pas dans leur jeu.

Il a été dit ces derniers jours que cette crise est un test pour la communauté internationale et pour le Conseil de sécurité. C'est vrai. Noa Argamani, une jeune femme juive enlevée par le Hamas, est en deuxième année d'informatique à l'Université Ben Gourion. Sa mère suit un

traitement contre le cancer et Noa est son unique enfant. Lors d'une conversation avec un journaliste sur l'horreur infligée à cette famille, son père, Yakov, a rappelé qu'« à Gaza aussi, des familles pleurent leurs enfants ». Il a décrit les Israéliens et les Palestiniens comme « deux nations issues d'un même père » et a ajouté « nous pouvons parvenir à une véritable paix, et je prie pour que cela advienne. Amen au retour des otages ».

Dunia Abu Rahma, 22 ans, étudiante en architecture à Gaza, fait partie des milliers de civils qui aujourd'hui fuient vers le sud. Hier soir, elle a déclaré à CNN que, jusqu'à tout récemment, elle ne pensait qu'à son projet de fin d'études. Aujourd'hui, elle ne pense plus qu'à sa sécurité.

Le test pour nous consiste à savoir si nous allons ou non faire vivre cet espoir de paix qui brille même à travers l'angoisse indicible d'un parent et à travers l'aspiration d'un enfant à vivre une vie normale comme le reste d'entre nous. Nous ne pouvons pas condamner des millions de personnes à la misère parce que la diplomatie est difficile. Nous devons continuer d'essayer, toujours et encore. Nous devons reconnaître qu'en continuant à ne pas répondre aux aspirations légitimes du peuple palestinien à un pays sur leur terre d'origine, nous alimentons ce cycle implacable de la violence et de la haine. Ne ratons pas ce test – pour le bien des Israéliens, pour le bien des Palestiniens et pour le bien de tous les peuples du Moyen-Orient.

La séance est levée à 11 h 10.